

----- Message transféré -----

Sujet :Augmentation des capacités de production des laboratoires Gravier (AENV),
commune de Lussan (30)

Date :Fri, 26 May 2023 08:10:38 +0200

De :DENTAND Frédéric (Chef de Département) - DREAL Occitanie/DE/DB
[<frederic.dentand@developpement-durable.gouv.fr>](mailto:frederic.dentand@developpement-durable.gouv.fr)

Organisation :DREAL Occitanie/DE/DB

Pour :LELIEVRE Frédérique (Coordonnatrice Risques Chroniques) - DREAL Occitanie/UID-30-48/CRA [<frederique.lielievre@developpement-durable.gouv.fr>](mailto:frederique.lielievre@developpement-durable.gouv.fr)

Bonjour Frédérique,

Ce dossier indique qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une demande de dérogation au titre des espèces protégées. La direction de l'écologie / espèces protégées n'est donc pas concernée par ce projet.

Si tu en as besoin, je t'invite à revenir vers moi au moment de la rédaction de l'AP pour prescrire des mesures d'évitement et de réduction.

Bonne journée,

--

Frédéric DENTAND
Chef du département biodiversité
Direction Ecologie
DREAL Occitanie
Tél : 04 34 46 66 02 / 06 72 18 98 81